

# Aide aux tickets forains



Le CCAS décide d'aider les familles, sous conditions de ressources, afin que leurs enfants puissent profiter des manèges de la fête locale de Roquettes qui a lieu tous les ans le week-end de la fête des mères.

L'attribution des tickets de manèges s'adresse :

- \* Aux familles dont les enfants roquettois sont âgés de 3 à 18 ans.
- \* et dont le coefficient CAF est inférieur ou égal à 714 euros.

Pour en bénéficier, les familles devront déposer en Mairie l'attestation CAF mentionnant le quotient familial, le nom des enfants à charge et leur date de naissance ainsi que leurs coordonnées téléphoniques ou e-mail de façon à pouvoir les contacter rapidement.

Ce dépôt devra être effectué en Mairie lors de permanences qui seront précisées ultérieurement.